

correspondait exactement avec celui dont on avait tenu compte sur les listes de paie. On m'avait dit que ces hommes avaient travaillé tant de jours, et voici que délibérément on augmentait le nombre de ces journées de travail pour le faire concorder avec celui pour lequel ils ont été payés.

Monsieur l'Orateur, j'ignore où se trouve cette liasse, mais je crois que la Chambre admettra immédiatement que si je pouvais faire une preuve basée sur des on-dit, il me serait facile de retrouver cette liasse; je pourrais me la procurer immédiatement. Mais le ministre ne dit pas que je l'ai conservée, et il n'y a pas de raison pour croire le contraire.

Je viens de porter une accusation bien étonnante, et bien qu'elle ne relève pas du rapport de l'auditeur général, je dis que le ministre devrait permettre que ce cas fût soumis au comité des comptes publics. Je crois que si on assigne comme témoins les ouvriers en question, cette accusation sera prouvée complètement, dans tous ses détails. Je crois qu'on démontrera que ces comptes ont été majorés dans une mesure anormale et qu'on a volé délibérément \$200 ou \$300 à l'Etat. Que l'honorable ministre me permette de lui dire qu'il y a d'autres causes de suspicion. L'honorable député de Parry-Sound est présent; j'en suis fort heureux. Quand j'ai posé des questions ici, j'ai constaté qu'on avait payé \$365.39 (voir Débats, édition française, page 1735). Parmi ces items, il s'en trouvait un de \$60 pour l'usage de ce bateau dont j'ai parlé; or on m'informe qu'on ne s'est jamais servi de ce petit navire, puisqu'il ne pouvait être d'aucune utilité pour le travail qu'il fallait exécuter.

Il figure ici un mémoire de fourniture de bois de \$21 payé à Knight; un autre compte de J. Schlade, de \$36.54; un autre de Taylor, au chiffre de \$102.32; un autre compte de McKnight, pour quincailleries, au montant de \$47.52; un autre compte de \$17.11 pour fourniture de fer, payé à McLachlan; un autre compte de \$31.40 pour frais divers, versés à J. Morfimer; finalement un compte de \$49.50 pour bois acheté de J. Mortimer. S'il est vrai que ce bateau n'a travaillé que quelques heures, un certain jour, au touage d'un chaland, cette dépense, \$60, est exagérée. S'il est vrai que cette compagnie n'est pas autorisée par le Parlement et que ce bateau soit la propriété du député de Parry-Sound, alors le ministre a commis une faute, en utilisant ce bateau. Un fait fort singulier à noter au sujet de ce dossier, c'est que pas un seul de ces mémoires n'y est annexé. Il y figure bien deux ou trois petits mémoires insignifiants pour de forts minimes montants, mais tous les plus importants mémoires brillent par leur absence. Je viens de prouver par le dossier même qu'on a majoré ces montants. Je tiens de bonne source qu'il peut être prouvé devant le comité des comptes publics que ces individus n'ont pas travaillé. . .

M. BENNETT.

M. WATSON : Puis-je demander à quelle source l'honorable député a puisé ce renseignement ?

M. BENNETT : Voilà une question fort légitime.

M. WATSON : L'auteur de ce renseignement est-il le candidat malheureux dans ce comté ?

M. BENNETT : Je le répète, votre question est légitime, mais je veux taire le nom de mon auteur. Il est toutefois un devoir qui vous incombe : c'est de demander que cette affaire soit renvoyée au comité des comptes publics, car la question a été discutée dans votre collège électoral. . .

M. WATSON : C'est la première fois que j'en entends parler.

M. BENNETT : Le ministre est tenu de faire une enquête. . .

M. WATSON : A l'enquête tout le débat se livrera entre vous et moi.

M. BENNETT : Le député de Parry-Sound pourrait probablement refuser l'enquête, mais le ministre ne l'oserait pas.

M. WATSON : Je puis parfaitement m'entendre avec le député de Simcoe-est (M. Bennett).

M. BENNETT : J'appelle l'attention du ministre sur un fait : d'après la réponse que le ministre nous a apportée l'autre jour, et qui figure au compte rendu des débats, Mortimer ne devait toucher que \$3 par jour; or, quelque fonctionnaire ministériel —est-ce le ministre ou quelque autre fonctionnaire, je l'ignore— a porté ce montant à \$3.50. Que le ministre veuille bien le remarquer, c'est sous sa propre gestion que cela s'est passé. Le ministre nous a déclaré ici que le contremaître n'a touché que \$3 par jour, mais quand on lui paya son salaire, il reçut \$3.50 par jour. Voilà une circonstance qui prête étrangement au soupçon. C'est là le fait de quelque fonctionnaire, ou peut-être le fait du ministre lui-même. Il a le devoir de faire enquête à cet égard.

M. BRODÉUR : Je tiens à déclarer que je suis absolument étranger à cette affaire.

M. BENNETT : Je le comprends, le ministre ne saurait s'occuper personnellement des multiples affaires de son ministère. Quelque fonctionnaire ministériel s'est permis de relever de 50 centins le salaire quotidien de ce contremaître, et le ministre a le devoir de découvrir le nom de ce fonctionnaire. D'après mes renseignements, il est indubitable que la construction du phare en question n'est pas conforme aux devis et que les matériaux achetés dans ce but n'ont jamais été mis en œuvre dans la construction de ce phare. J'ai ici sous les yeux l'honorable de cette prétendue compagnie de la